

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 Décembre 2020

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Date de Convocation : 01 Décembre 2020

Absents excusés : F. Marendaz et S. Cattiaux ont donné pouvoir à P.Drogrey

Secrétaire de séance : G. Creuzot

Ordre du jour :

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 18 Novembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil municipal l'ajout d'un point : budget 2021.

1. Délibération location du logement communal

Suite au désistement de la candidate retenue, trois personnes ont déclaré être intéressées par la location du logement communal disponible. Comme il s'agit d'un logement social, un seul mois de préavis (au lieu de trois) est requis ; un dépôt de garantie et une caution sont fixés au contrat de bail. Par ailleurs, afin d'éviter toute dégradation du logement, l'absence d'animaux de compagnie est exigée.

Après délibération à bulletin secret, le logement est attribué à Morgane Morey (11 pour, 3 voix autres candidats, 1 nul).

2. Travaux façade et accessibilité pour la mairie

Plusieurs devis ont été reçus : - 2 devis (entreprises 3D Façades et Cordelier) concernent la façade. Tous deux ont l'avantage de renforcer l'isolation existante et leurs montants étant très proches, ils seront examinés plus en détail en commission des travaux.

- 2 autres (entreprises Muller et L'Houteau Franc comtois) concernent des travaux de maçonnerie pour créer une ouverture côté église, rénover les escaliers et la plate-forme d'accès.

- 1 dernier (entreprise L.G.S) concerne les portes de la nouvelle ouverture.

Le coût total de ces travaux approcherait les 45 000€, ramenés à moins de 18 000€ in fine pour la commune. Ce montant étant compatible avec le budget de la commune, le conseil municipal décide d'engager plus avant ce dossier pour l'ensemble des travaux.

3. Barrière de sécurité rue de la Résistance

Deux entreprises ont présenté leur devis pour la sécurisation de la rue de la Résistance sur 30 mètres en face de la borne incendie et 20m supplémentaires après l'allée des

Bleuets. Les montants étant du simple au double, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Saillard pour un montant total de 7000€ HT.

4. Délibération budget 2021

Afin de clore l'année budgétaire et avant de décider du budget 2021 en février prochain, il s'agit de donner autorisation au maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020. Le conseil municipal, à l'unanimité, y est favorable.

5. Délibération formation des élus

Tout élu bénéficiant d'un droit à la formation, le coût de celle-ci est prévu dans un cadre officiel, lequel nécessite d'affecter formellement 2 % des indemnités de fonction du maire et des adjoints. Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette procédure.

6. Questions diverses

a) Problèmes de civisme aux Regains

À la suite nombreuses dégradations et autres incivilités, le maire propose d'installer une caméra pour surveiller le site. La faisabilité de ce projet sera examinée.

b) Site de la Cartonnerie

Des informations diverses concernant ce site (projet de création d'un café, projet de création d'un fournil « les pains d'Amandine », et peut être abandon de l'aire camping-car par la comcom), il devient urgent que les responsables du site, ComCom et association, rencontre le maire. Le conseil municipal rappelle qu'il est extrêmement vigilant à l'encontre de toute décision unilatérale et réitère son souhait pour une approche globale concertée de ce type d'activité comme de tout aménagement de la reculée.

c) Noël des enfants

A.Labbez a vu la librairie Polinoise pour les bons d'achat de livre, lesquels seront nominatifs et valides pour une durée déterminée afin que la commune puisse régler, in fine, une seule facture groupée.

d) Marchés d'été

Suite à la faible fréquentation de l'été dernier, la question de la location des places est abordée : P.Drogrey précise qu'une réunion avec les commerçants concernés est d'ores

et déjà envisagée car il est nécessaire de faire évoluer le dispositif et en particulier les droits de place dès 2021. A.Labbez ajoute que cette réunion aurait lieu en février.

e) Rue des Nouvelles

Le maire a envoyé un courrier à la mairie d'Arbois pour des futurs travaux de voirie.

f) Cascade des tufs aux Planches

Un avis de consultation du public pour un projet d'arrêté préfectoral de protection d'habitat naturel sur la cascade des tufs des Planches-près-Arbois a été transmis par la ComCom. G.Creuzot précise qu'il s'agit d'un outil réglementaire, suite à la sur-fréquentation estivale, sans obligation d'aménagement du site et que tout citoyen peut donner son avis avant le 20/12/2020. Le conseil municipal réitère son souhait pour une approche globale de protection et d'aménagement de la reculée.

g) Atlas de la biodiversité

La ComCom travaille sur un projet d'atlas de la biodiversité de son territoire et a sollicité la commune pour accéder au clocher de l'église afin de collecter des pelotes de rejets de rapaces nocturnes, ceci dans le but de mener un inventaire des micromammifères du territoire. Un rendez-vous est pris par le maire pour ce jeudi 10/12/2020.

h) Cérémonie des vœux

Compte-tenu de l'actualité sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie des vœux ; aussi, le maire et son conseil municipal tiennent à exprimer leurs meilleurs vœux pour l'année 2021 et, plus que tout, souhaitent une bonne santé à tous les Moinoulis.

Fin de séance